Image not found or type unknown

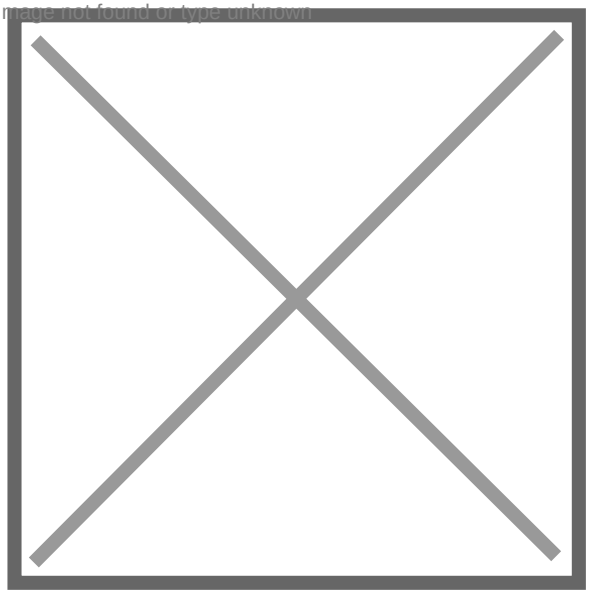

Defense contre accusation de nuisances sonores

Par **FrenchRevan**, le **30/09/2019** à **15:03**

Bonjour !

Je suis locataire dans un HLM et depuis plusieurs mois ma voisine du dessous m'accuse de nuisances sonores la nuit. Ces bruits existent bel et bien (je les ai entendus à l'occasion), mais ne proviennent pas de chez moi ! Des sons de porte qui claque, des coups sourds comme de poing dans un mur... La source la plus évidente semblerait être la locataire du dessus, mais c'est une vieille dame vivant seule et je l'imagine mal faire du kick-boxing à 2h du matin. Mon appartement était encore meublé de manière très spartiate, l'effet "caisse de résonnance" n'aide certainement pas.

Aujourd'hui, ma voisine m'a annoncé qu'elle était passée au commissariat pour "leur parler de moi" (elle a du déposer une main courante, j'imagine).

De mon côté, conscient de devoir limiter tout bruit domestique qui pourrait être mon fait, j'ai depuis les premières accusations acheté des cales-porte pour éviter tout claquage de porte intempestif, acheté des tapis pour amortir tout bruit de pas, pris l'habitude de ne regarder de films / n'écouter la radio qu'avec un casque (j'ai carrément débranché et enlevé les enceintes de mon ordinateur)... J'ai également mis des patins sous tous les pieds de table et de chaise, et je ne dors plus avec la fenêtre ouverte, afin d'éviter tout claquement en cas de grand vent. Bien sûr cela n'aide qu'avec les bruits domestiques du quotidien, et pas ces bruits nocturnes

(suffisamment forts pour me réveiller parfois).

J'amerais beaucoup pouvoir prouver à ma voisine que ces bruits ne viennent pas de chez moi, mais comment faire ? Je lui ai proposé de carrément venir chez moi pour une soirée (en tout bien tout honneur) pour qu'elle puisse écouter et se rendre compte que les bruits viennent d'ailleurs, mais malheureusement, elle ne m'écoute simplement plus.

Que puis-je faire alors ? Demander à un huissier de passer la soirée chez moi pour constater les faits me coûterait sans doute une fortune, et les témoignages d'amis personnels, membres de ma famille ou collègues de travail seraient sans doute considérés comme biaisés. Devrais-je donc acheter un caméscope et filmer toutes mes soirées pour être sûr que les bruits soient enregistrés tandis que l'image me montre en train de lire ou regarder un film en silence ?

Quel recours ai-je ? Je suis prêt à accepter toute solution qui me permettrait de prouver ma bonne foi (et de me défendre contre ces accusations, si jamais elles allaient plus loin).

Merci d'avance pour toute aide que vous puissiez m'apporter.

Edité pour précision et développement des mesures prises.

Par **jodelariege**, le **30/09/2019** à **18:42**

bonsoir c'est à elle de prouver que vous faites du bruit anormalement donc vivez normalement....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés